

DÉCISION N° 15/25

OBJET :
TARIFS
Concessions Cimetières et
Columbariums

Le Maire de la Ville de PONS,

VU le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2122-22, alinéa 2.

VU la délibération du Conseil Municipal n° 202231122H en date du 22 novembre 2023 donnant délégation au maire de prendre les décisions en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'alinéa 2 « déléguant au Maire la possibilité de fixer les droits et tarifs prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal ».

Vu la décision n° 22/23 fixant les tarifs des concessions des cimetières et des columbariums et des opérations funéraires,

Attendu qu'il convient de modifier les tarifs des concessions des cimetières et columbarium,

Considérant que pour une meilleure visibilité il convient également de faire apparaître tous les tarifs même s'ils n'ont pas subi de modifications,

DECIDE

- **DE FIXER** ainsi qu'il suit, à compter du 1^{er} mai 2025, **les tarifs des concessions et columbariums dans les cimetières de la Commune** (St Martin Vieux ; St Martin Nouveau ; St Martin Extension ; St Vivien ; Protestant) :

Durée	Tarif au m ² TTC
CONCESSIONS (tous les cimetières)	
50 ANS	73,00 €
30 ANS	55,00 €
15 ANS	43,00 €
COLUMBARIUM (tous les cimetières) Case 1 ou 2 places	
30 ANS	543,00 €
15 ANS	423,00 €
10 ANS	338,00 €
5 ANS	242,00 €
Fourniture de plaque	86,00 €

Autres	
EXHUMATION ET MISE EN BIERE DE VIEUX OSSEMENTS	105,00 €
DEPOT D'UN CORPS EN CAVEAU D'ATTENTE	A partir du 16 ^{ème} jour 105,00 €/mois
CREUSEMENT DE FOSSE 1 CORPS	70,00 €
CREUSEMENT DE FOSSE 2 CORPS	90,00 €
VACATION DE SURVEILLANCE DES OPERATION FUNERAIRES	22,00 €

■ **DE PRECISER** que les recettes en résultant seront constatées au Budget Ville de PONS

Fait à Pons, le 4 mai 2023
Le Maire,



Jacky BOTTON

*Certifié exécutoire
compte tenu de l'affichage en Mairie le _____
et de la transmission au Contrôle de Légalité sous le
N° 017-211702832-20250423-DECISION 15-25-DE
Accusé de réception reçu le _____*